

Arrêté N°2025-269

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de **MASTER - SCIENCES DE L'EDUCATION - DIRECTION DES ORGANISATIONS EDUCATIVES** est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 23/04/2025



La Présidente,
Isabelle Von Buelzingsloewen

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année universitaire 2024/2025

MASTER - SCIENCES DE L'EDUCATION - DIRECTION DES ORGANISATIONS EDUCATIVES

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	MAGOGEAT QUENTIN	mcf
Enseignant-chercheur	DEROBERT AMELIE	mcf
Professionnel.le	MATTEUCCI FABRICE	Directeur Centre Social Le Lavoir